



La Charte de ADHM

Association pour le Développement Humain Mondial

ADHM est une association privée à vocation internationale qui rassemble toute personne intéressée pour apporter son soutien et est ouverte à toute personne privée et tout professionnel. Tous souscrivent sur l'honneur aux principes suivants :

Les Membres de ADHM apportent leurs soutiens dans le cadre des projets de l'association. Les buts de l'association ont pour objectif le développement humain et sont définis selon les principes suivants :

- Diminuer l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer une éducation pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité des enfants de 5 ans et améliorer la santé maternelle
- Permettre l'accès aux soins
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Œuvrant dans la neutralité et l'impartialité, les ADHM revendiquent, au nom du droit au développement humain, la liberté pleine et entière de l'exercice de leur fonction.

Ils s'engagent à respecter les principes de respect de l'être humain et à maintenir une totale indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

Ils s'engagent également à ne pas juger les actions qu'elles soient politiques, économiques, financières et ou intellectuelles antécédentes aux projets et au programme. Ils s'engagent à prendre conscience d'une situation à un moment défini pour la faire évoluer.

Volontaires, ils mesurent les risques et périls des missions qu'ils accomplissent et ne réclameront pour eux ou leurs ayants droit aucune compensation autre que celle que l'association sera en mesure de leur fournir.